

OBSERVATOIRE CANADIEN SUR LES MESURES JUDICIAIRES PRISES POUR CONTRER LA VIOLENCE CONJUGALE

Qu'est-ce que l'Observatoire canadien?

- Un réseau en expansion formé d'universitaires, de représentants de gouvernements et d'organisations communautaires qui vise à :
 - ❖ établir un réseau pancanadien de recherches qui favorise le dialogue bilingue continu et la recherche approfondie sur le système judiciaire dans toutes les régions du pays et les effets de son intervention en matière de violence conjugale;
 - ❖ jeter les bases de l'élaboration de données pancanadiennes uniformisées sur les mesures judiciaires prises pour contrer la violence conjugale, en attachant une importance particulière au droit civil et aux unités d'intervention spécialisées (p. ex. police, tribunaux, poursuites judiciaires);
 - ❖ mettre en place des tribunes régionales, pancanadiennes et internationales afin de diffuser les résultats des analyses interjuridictionnelles, programmes et politiques.
- De portée internationale, il a des partenaires dans l'ensemble des provinces et territoires canadiens, en Australie, au Royaume-Unis et aux États-Unis.

La raison d'être de l'Observatoire canadien

- Favoriser l'amélioration continue des mesures prises par le système de justice civile et criminelle pour contrer le problème répandu de la violence conjugale, atténuer les conséquences entraînées par cette violence pour les victimes et réduire ses coûts pour la société;
- Promouvoir la concertation en vue de réduire et d'éliminer la violence conjugale et d'établir des mesures efficaces au sein du système judiciaire;
- Aborder les questions problématiques qui existent actuellement au sein du système judiciaire en ce qui a trait à la violence conjugale.

Les activités de l'Observatoire canadien

- Mettre au point des instruments de collecte de données quantitatives et qualitatives sur les auteurs d'actes violents et les victimes afin de pouvoir évaluer les mesures prises par le système judiciaire;
- Effectuer un examen des politiques afin de comprendre le processus d'élaboration et le but de ces politiques, leur mise en application sous forme de pratiques et de procédures ainsi que leurs effets;
- Effectuer une bibliographie annotée et une analyse critique exhaustive de la documentation sur les mesures prises par le système judiciaire pour contrer la violence conjugale;
- Promouvoir le dialogue entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin de partager les stratégies de collecte de données et mieux leur faire comprendre les obstacles auxquels se heurtent les chercheurs;
- Mettre au point des instruments uniformisés pour évaluer l'efficacité des processus judiciaires spécialisés dans le traitement des cas de violence conjugale par rapport aux processus judiciaires non spécialisés dans quatre pays.

Directrice: Dr. Carmen Gill, Centre Muriel McQueen Ferguson pour la recherche sur la violence familiale, Université du Nouveau-Brunswick, Canada
Chercheure associée Dr. Elizabeth Blaney, Université du Nouveau-Brunswick, Canada

Membres de l'observatoire canadien: Madame Rina Arseneault, Université du Nouveau-Brunswick; Ms. Rochelle Babins-Wagner, Calgary Counselling Centre; Ms. Lise Bellefleur, Politiques et planification stratégiques, Ministère de la Sécurité Publique, Gouvernement du Nouveau-Brunswick; Dr. Helene Berman, University of Western Ontario; Dr. Dominique Damant, Université de Montréal; Dr. Myrna Dawson, University of Guelph; Dr. Sonia Gauthier, Université de Montréal; Dr. Mary Hampton, University of Regina; Ms. Robyn Holder, Department of Justice & Community Safety, ACT; Dr. Joseph P. Hornick, Canadian Research Institute for Law and the Family; Dr. Margaret Jackson, Simon Fraser University; Dr. Peter Jaffe, University of Western Ontario; Dr. Holly Johnson, Université d'Ottawa ; Dr. Liz Kelly, London Metropolitan University; Dr. Nicole Letourneau, Université du Nouveau-Brunswick; Dr. Paul Mazzerolle, Griffith University; Madame Lucie Ogrodnik, Statistique Canada; Mr. Michael Rempel, Center for Court Innovation; Dr. Leslie Tutty, University of Calgary; Dr. Jane Ursel, University of Manitoba.



Les avantages offerts par l'Observatoire canadien

- La recherche fournit des données pour soutenir des politiques claires et cohérentes;
- L'examen des mesures judiciaires prises dans les différents territoires de compétence nous permet de mieux comprendre les interventions du système de justice et les ingrédients essentiels au succès;
- La collecte systématique de données permet de définir ce que constituent des mesures judiciaires efficaces;
- Le fait de créer des données comparables et de procéder à une analyse comparative interjuridictionnelle peut aider les parties concernées (tribunaux, gouvernements, services correctionnels, services de probation et services aux victimes) à améliorer leur capacité de surveillance;
- La détermination des effets des politiques et pratiques du système judiciaire peut faire ressortir les pratiques prometteuses.